

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 juin 2013

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 juin 2013, s'est réuni le 17 juin 2013 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

### ORDRE DU JOUR :

#### ORDRE DU JOUR

- 1 – Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 – Arrêt du projet de révision du PLU
- 3 – Convention avec le Conseil général : accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit de l'Isère
- 4 – Convention avec le Conseil Général pour la mise à disposition de locaux au service de PMI
- 5 – Remise en état de la piste forestière du Malton : participation communale
- 6 – Budget eau et assainissement : approbation du compte administratif 2013
- 7 – Budget eau et assainissement : approbation du compte de gestion 2013
- 8 – Budget eau et assainissement : reprise des résultats

Rapports des commissions / Informations diverses

**PRÉSENTS** : Jean-Pierre FAURE, Aimée BATTEUX, Alain BAUDINO, Jean-Marie KASPERSKI, Frédérique SANTOS-COTTIN, Camille ANDRÉ, Jean-Paul REY, Joël FAIDIDE, Joëlle SALINGUE.

**ABSENTS** : Jean-Luc GUIMET, René GUICHARDON, Florence CHATELAIN, Cristina GIRY

**PROCURATIONS** : Florence CHATELAIN à Camille ANDRÉ / Cristina GIRY à Aimée BATTEUX

**INVITE** : Cabinet EPODE représenté par Alexandra TRASBOT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Joël FAIDIDE.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mai 2013 n'a pas fait l'objet de remarque. Il est considéré approuvé.

3 points sont retirés de l'ordre du jour :

- 6 – Budget eau et assainissement : approbation du compte administratif 2013
- 7 – Budget eau et assainissement : approbation du compte de gestion 2013
- 8 – Budget eau et assainissement : reprise des résultats

3 points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- 9 – eau et assainissement : transfert de prêts à la 3C2V
- 10 – budget général – décision modificative
- 11 – traitement phytosanitaire des noyers – demande de création d'une commission d'étude

1 – Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'APPROUVER la Création du poste d'adjoint technique première classe et la suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

## 2 – Arrêt du projet de révision du PLU

Monsieur de Maire demande au cabinet EPODE d'exposer au conseil municipal le détail des travaux effectués par la commission PLU et le cabinet d'études dans le cadre de la révision engagées de notre plan d'occupation des sol (POS) pour passage à un plan local d'urbanisme (PLU).

EPODE détaille le contenu du travail effectué en présentant le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), explique le travail effectué sur le zonage pour que la commune soit en phase avec conformité avec les différentes directives en amont (réduction importante du foncier ouvert à la construction pour être en adéquation avec les directives du schéma de cohérence territorial qui limite le nombre de construction de logement sur la commune à environ 8 logements par an).

EPODE aborde en détail les différentes zones d'aménagement d'ensemble (IAU indicé) et Monsieur le maire explique les motivations de la commune au regard de ces projets.

EPODE présente la partie règlementaire du PLU et explique le déroulement des phases qu'il reste à réaliser au regard de la procédure engagée (7 mois environ de procédure entre l'enquête publique et les éventuelles remarques des Personnes Publiques Associées à intégrer avant approbation définitive).

Il est mis en avant que les contraintes liées au PPR, au PPRI et à la classification de nombreux espaces en zone humide limitent et limiteront encore plus au terme de ce PLU les nouvelles constructions sur le territoire communal.

EPODE nous rappelle qu'un premier bilan du PLU devra être effectué trois années après son approbation.

Au terme des présentations, discussions et débats, Monsieur de Maire propose de délibérer pour arrêter le PLU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 3 – Convention avec le Conseil général : accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit de l'Isère

Après exposé de Monsieur le maire le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention proposée par le CG38.

Joël FAIDIDE précise que la commune gèrera avec le conseil la pose des fourreaux sur l'espace communal, et que, au niveau des autorisations d'urbanisme privées l'article 16 du règlement des différentes zones constructibles oblige les pétitionnaires à prévoir ces équipements.

## 4 – Convention avec le Conseil Général pour la mise à disposition de locaux au service de PMI

Monsieur le maire explique le souhait exprimé par le service de PMI de disposer d'un nouveau local en remplacement de celui déjà mis à disposition par la commune depuis 2008.

Les salles de réunion 3 et 4, ainsi que les parties communes de la nouvelle structure socio culturelle sont plus adaptées aux besoins du service PMI. Elles sont de plus inoccupées sur la plage horaire souhaitée par le service PMI.

Monsieur le maire propose de délibérer pour la mise à disposition de ces locaux. Accepté à l'unanimité.

## 5 – Remise en état de la piste forestière du Malton : participation communale

Par courrier reçu en mairie début juin, l'association syndicale autorisée du Vercors 4 montagnes demande à la commune de bien vouloir prendre en charge le cout des travaux de réfection de la première et deuxième tranche de la piste forestière du Malton qui fut réalisée sous la responsabilité de la commune en prévision d'une troisième tranche qui serait réalisée par l'ASA pour un montant de 110550 € H.T avec un financement porté par des subventions (Etat, CEE et CCRA à hauteur de 80%) et les propriétaire fonciers (pour les 20% restants).

Le cout de ces travaux de réfection serait de l'ordre de 7800 H.T pour une longueur de 1500 mètres linéaires.

Monsieur le maire fait état des délibérations qui ont été prises à l'époque (septembre 1988 et septembre 1989) et évoque la participation financière de la commune au projet initial (30000 Fr).

Monsieur Goudet présent à ce conseil municipal publique explique au nom de l'association que le financement des futurs entretiens de cette piste pour les trois tronçons seront pris en charge par l'ASA.

Sur suggestion de monsieur Camille André, le conseil municipal décide de demander à l'ASA du Vercors 4 Montagnes de nous faire parvenir des éléments chiffrés permettant d'apprécier le retour sur investissement pour la commune sur ce type de projet et de pouvoir ainsi évaluer l'opportunité d'apporter un soutien financier.

6 – Budget eau et assainissement : approbation du compte administratif 2013

7 – Budget eau et assainissement : approbation du compte de gestion 2013

8 – Budget eau et assainissement : reprise des résultats

Monsieur le Maire propose de retirer ces points de l'ordre du jour, sur demande du trésorier municipal, un point réglementaire restant à éclaircir.

9 – eau et assainissement : transfert de prêts à la 3C2V

Monsieur le Maire rappelle que les prêts liés à la compétence eau et assainissement doivent suivre cette compétence. Ils sont ainsi transférés à la 3C2V au 1<sup>er</sup> avril 2013. Il est pour autant convenu entre la commune et la communauté de communes que l'échéance du 1<sup>er</sup> avril 2013 est supportée par le budget communal.

10 – budget général – décision modificative

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient de procéder à un virement de crédit afin de réajuster les prévisions budgétaires en dépenses d'investissement, pour la prise en charge des licences informatiques. Il propose de procéder au virement de crédit ci-après :

Imputation	Diminution	Augmentation
020 – dépenses imprévues	4 000 €	
2051 – concessions et droits similaires		4 000 €
TOTAL	4 000 €	4 000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

11 – traitement phytosanitaire des noyers – demande de création d'une commission d'étude

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de demandes récurrentes liées à la lutte contre le traitement phytosanitaire (pesticides) des noyers et des risques induits pour la population, et notamment de la demande de création d'une commission d'étude sur le sujet, sur le territoire de la 3C2V. Il propose de solliciter la création d'une telle commission auprès de la 3C2V.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.